



MOTION adoptée par le 21^{ème} congrès du SNPTAS CGT

Liberté pour Georges Ibrahim Abdallah !

Monsieur le Président de la République,

Comme vous le savez, Georges Ibrahim ABDALLAH, arrêté à Lyon le 24 octobre 1984, a été condamné à la perpétuité pour complicité d'assassinats. Cette condamnation est le fruit de nombreuses irrégularités de l'enquête, et de procès ayant fait l'objet de pressions directes du gouvernement des États-Unis sur l'État français. Il est détenu depuis quarante ans, faisant de lui le plus ancien prisonnier politique d'Europe.

Libérable d'après le droit français depuis 1999, Georges Ibrahim Abdallah a fait dix demandes de libération. En 2013, sa libération avait été acceptée par le tribunal d'application des peines et conditionnée à une expulsion vers le Liban. À cette occasion, les gouvernements des États-Unis et d'Israël avaient exercé, une nouvelle fois, une pression pour que Georges Ibrahim Abdallah soit maintenu derrière les barreaux (comme l'a révélé un document Wikileaks). Finalement, elle fut bloquée par une décision politique du ministre de l'Intérieur de l'époque, Manuel Valls, qui refusa de signer le document.

En janvier 2022, lors d'une audience du tribunal administratif pour statuer sur son expulsion, la rapporteure publique avait déclaré « qu'il est bien évident que le maintien en détention [de Georges Abdallah] obéit à des considérations de nature extra-juridiques. » Par la suite, la justice administrative avait refusé, le 10 février, d'ordonner son expulsion.

En juin 2023, l'avocat de Georges Ibrahim Abdallah, maître Jean-Louis Chalanset, a déposé une nouvelle demande de libération conditionnelle devant le juge d'Application des Peines de Paris. Le tribunal d'application des peines a tenu une audience à Lannemezan le 7 octobre 2024 afin de statuer sur cette demande. Le verdict sera rendu le 15 novembre prochain.

Depuis 70 ans, la colonisation et les exactions continuent en Cisjordanie. Les arrestations et les détentions arbitraires se multiplient, ainsi que la pratique systématique de la torture par les forces du gouvernement israélien. Le peuple palestinien subit un génocide dans la bande de Gaza. Les bombardements de l'armée de l'État d'Israël s'intensifient au Liban. Les risques d'une escalade régionale sont plus que jamais d'actualité.

Aux côtés de nombreux partis politiques, associations, syndicats et parlementaires, une large campagne exige la mise en liberté immédiate de Georges Ibrahim Abdallah, rendant possible son retour dans son pays, le Liban. Le 26 octobre, nous manifesterons une nouvelle fois devant le centre pénitentiaire de Lannemezan, lieu actuel de sa détention.

Il est essentiel et urgent de procéder à la libération de Georges Ibrahim Abdallah. Il est un symbole de la résistance du peuple palestinien. Elle serait une contribution politique et diplomatique de la plus grande importance de la part de la France à l'arrêt des massacres et pour l'engagement d'un processus de Paix aux Proche et Moyen Orient.